

Conseil Communal 7 mars 2023

EMPRISE TERRAIN

Mr le Maire délégué informe le Conseil Communal que Mr et Mme SEBERT ont déposé un permis de construire pour la construction d'une maison d'habitation sur la parcelle 629 ZI 55 pour une superficie de 2081 m² située au 6 rue de la même DBB.

Après avoir consulté l'ensemble des réseaux, l'ARD donne une réponse favorable au projet mais s'interroge quant à l'emprise foncière, doit-elle prévoir une emprise foncière de 1.50 à 2m sur la longueur d'environ 33m de la parcelle pour le futur aménagement de l'entrée du bourg sachant que les trottoirs ont une largeur obligatoire de 1.40m.

Le Conseil Communal décide de se réserver une emprise foncière de 2m de large sur la longueur de la parcelle face à la route départementale et charge le Maire délégué de transmettre cet avis à Mr le Maire de Soulevre en Bocage et au service de l'ARD de Maisonnelles Pelvey.

DOSSIER AGES & VIE

Monsieur le Maire Délégué rend compte aux membres du Conseil Communal de son idée de proposer à Mme LECLERCQ, chargée de projet de développement AGES & VIE, le terrain des Consorts BUOT pour le projet de construction de deux maisons de plain-pied (pour 2 x 8 personnes âgées).

Après avoir visité le terrain constructible des Consorts BUOT le 2 février dernier, Mme LECLERCQ a soumis à son collaborateur l'étude du dossier qui a donné sa réponse avec avis favorable.

La commune de Soulevre en Bocage achèterait seulement une partie de la parcelle cadastrée 629 AB 303 pour une superficie d'environ 3300m² afin de réaliser le projet AGES & VIE, l'autre partie serait vendue en un ou plusieurs lots par les consorts Buot. Le Maire délégué se charge de négocier au mieux avec les consorts BUOT.

Les membres du Conseil Communal, à l'unanimité, émettent un avis favorable au projet d'achat des 3300m², charge le Maire délégué de négocier au mieux l'acquisition de cette parcelle et d'en informer Mr le Maire de Soulevre en Bocage.



AFFICHAGE PARCELLE EN LOCATION

Monsieur le Maire Délégué rappelle aux membres du Conseil Communal le courrier émanant de Mr Michel DESCHAMPS, agriculteur, domicilié Le Val à Saint Martin des Besaces 14350 SOULEUVRE EN BOCAGE et locataire depuis quelques années d'une parcelle de terre communale d'une superficie de 3 hectares 80 souhaitant résilier son bail à fermage à compter du 29 septembre 2023 pour faire valoir ses droits à la retraite.

Le Maire délégué précise qu'il a reçu récemment en mairie quatre candidatures spontanées pour la reprise de cette parcelle de terre.

Dans le cadre de l'indépendance énergétique, le Maire délégué propose aux membres du Conseil Communal une clause sur l'hypothèse de l'installation d'un parc agri- photovoltaïque sans empêcher l'exploitation de cette parcelle.

Le Conseil Communal approuve cette idée, décide de publier un avis de consultation publique et de l'afficher du 11 mars 2023 au 30 mai 2023 sur le terrain et aux endroits prévus à cet effet sur la commune déléguée de Saint Martin des Besaces.

EMPLACEMENT SUR DOMAINE PUBLIC

Le Maire délégué fait part aux membres du Conseil Communal d'un courrier en date du 4 février 2023 émanant de Mr ANNE Dimitri, propriétaire du BAR TABAC le SAINT MARTIN, demandant un emplacement sur le domaine public face au BAR afin d'y installer une terrasse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communal accepte de lui accorder un emplacement pour l'installation d'une terrasse pour une surface maximum de 40m² pour l'année 2023 à compter du 15 avril 2023 jusqu'au 14 avril 2024.

DEVENIR DU PRESBYTERE

Le Maire délégué rappelle aux membres du Conseil Communal, le départ des derniers locataires au Presbytère de Saint Martin des Besaces qui a eu lieu en septembre 2022.

Depuis le Presbytère est vacant et après une simple analyse rapide, il est évident que les loyers ne pourraient malheureusement pas couvrir le montant de l'ensemble des travaux qui seraient à prévoir.

Les membres du Conseil Communal confirment donc leur volonté de vendre ce bâtiment qui mérite d'être tout de même être valorisé au vu de sa situation et de son architecture par un privé.

Les membres du Conseil Communal souhaiteraient que le fruit de cette vente soit réinvestie dans le cadre de création d'un nouveau commerce sur la commune de Saint Martin des Besaces

FORMATION LICENCE IV

Le Maire Délégué rappelle aux membres du Conseil Communal que la commune de Soulevre a acheté la licence IV pour un montant de 10000€, qui appartenait à Mme Buot Bernadette propriétaire du « Bar de chez Dédette » qui a cessé définitivement son activité en décembre dernier.

Il y a lieu de transférer cette licence IV à une personne désignée qui représentera la commune déléguée de Saint Martin des Besaces, commune de Soulevre en Bocage et faire vivre cette licence IV au travers principalement des associations de Saint Martin des Besaces.

Il est proposé Mme Annabelle PELCERF Présidente du Comité des Fêtes de Saint Martin des Besaces pour exploiter cette licence IV, une formation payante est obligatoire pour pouvoir la valider.

Le Conseil Communal approuve l'idée et charge le Maire délégué de transmettre cet avis à Mr le Maire de Soulevre en Bocage pour accord et afin d'inscrire Mme Annabelle Pelcerf à cette formation et prévoir la dépense au Budget de Soulevre en Bocage.

DONATION du COMITE DE JUMELAGE

Le Maire Délégué fait part aux membres du Conseil Communal d'un courriel du Comité de Jumelage souhaitant faire don de leur sonorisation à la commune de Saint Martin des Besaces n'ayant plus d'utilité au sein de la collégiale depuis de nombreuses années.

Le Conseil Communal remercie les membres de la collégiale pour ce généreux don et décide que la sonorisation désormais propriété de la commune sera au service de toutes les associations de Saint Martin des Besaces.

LES FRELONS ASIATIQUES

NE PAS INTERVENIR SOI-MEME, CONTACTEZ-NOUS

Un référent a été nommé pour chaque commune déléguée de Soulevre en Bocage et notre référent pour la commune de Saint Martin des Besaces est Mr Aurélien BRIERE TEL 02.31.68.71.49



ETAT CIVIL 1^{er} semestre 2023

Naissances



<i>Mouillard Marius</i>	<i>19/01/2023</i>
<i>Ecolasse Bastien</i>	<i>15/04/2023</i>
<i>Carpentier Gatien</i>	<i>10/05/2023</i>
<i>Lepileur Veau Lissandro</i>	<i>23/05/2023</i>
<i>Dasque Pablo</i>	<i>07/06/2023</i>
<i>AMAURY Jade</i>	<i>15/06/2023</i>
<i>CHATEL Andréa</i>	<i>23/06/2023</i>
<i>LECOUVEY Marion</i>	<i>27/06/2023</i>

Décès



Dalechamps Yvette veuve Le Sueur le 05 février
Prudence Daniel le 6 février
Lehericey Renée divorcée Gaudillere le 10 février
Guezet Yvette veuve pelcerf le 1er mars
Meresse Marc le 12 mars
Jean Daniel le 24 mars
Marguerite Jeannine épouse Colleville le 25 mars
Harnois Madeleine veuve Eudeline le 29 mars
Letellier Blandine le 30 mars
Pacary Yvette veuve Bottin le 20 avril
OZENNE Andréle 26 juin 2023

Mariages



Desrués Jérémy et
Mauduit Marie, le 27 Mai
Marie Alexandre et
Poupion Betty, le 10 Juin
Vergne Dominique et
Chauvel Céline, le 17 Juin

ENTRETIEN DES RIVIERES

Le Préfet du Calvados a publié, le 22 février 2021, un arrêté portant « déclaration d'intérêt général le programme de restauration de La Vire moyenne et des cours d'eau du bassin de la Souleuvre ».

Pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} semestre 2021, ce programme prévoit, notamment :

- La restauration des berges incluant des débroussaillages ou des élagages sélectifs,
- La réalisation de dispositifs d'abreuvement pour le bétail,
- La pose de clôtures,
- L'implantation de passerelle pour faciliter des traversées par le bétail ou des matériels,
- La protection contre l'érosion...

L'ensemble de ces travaux est financé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (à hauteur de 80 %), l'Intercom de la Vire au Noireau (20 %) et Pré-Bocage Intercom (2 %).

Pour toute information complémentaire, le service Gestion des milieux aquatiques de l'Intercom de la Vire au Noireau est à votre disposition au 02.31.69.69.50 – portable : 07.86.74.08.29 ou par courriel à : rivieres@vireaunoireau.fr



Animations

CINÉMA

Séance le vendredi à la Salle des Fêtes
"Gilbert Francoise"

CALENDRIER PRÉVISIONNEL



Date		Horaires
15 septembre	Grand Public	20h45
6 octobre	Grand Public	20h45
27 octobre	Jeune public	17h00
	Grand Public	20h45
24 novembre	Grand Public	20h45
8 décembre	Grand Public	20h45

MANIFESTATIONS

JUILLET		
Samedi 29	Dimanche 30	Musée la Percée du Bocage Fêtes de la Libération – Terrain de foot
AOÛT		
Mercredi 30	Don du sang	Collecte de Sang – Salle G. Francoise
SEPTEMBRE		
Samedi 9	Comité des Fêtes	Apéro Concert – Terrain de Foot
Vendredi 15	ACCB	Assemblée Générale –Salle P. Madelaine
Samedi 23	ACCB	Repas – Salle P.Madelaine
Vendredi 29	APE	Assemblée Générale –Salle P. Madelaine
OCTOBRE		
Mardi 3	UCAB	Assemblée Générale –Salle P. Madelaine
Samedi 21	ACCB	Repas – Salle P.Madelaine
Dimanche 22	Municipalité	Repas des Seniors -salle G.Françoise
NOVEMBRE		
Dimanche 19	ACCB	Repas – Salle P. Madelaine
Dimanche 19	APE	Bourse aux jouets – Salle G. Francoise
Dimanche 26	Comité des Fêtes	Marché de Noël – Salles et place
Mardi 28	UCAB	Réunion - Salle P. Madelaine
DECEMBRE		
Samedi 9	STOPPAGE	Course nature – Salles et Place
Samedi 9	Pompiers	Sainte Barbe – Cantine
Mardi 12	Don du Sang	Collecte de Sang – Salle G. Francoise
Samedi 16	ACCB	Repas – Salle P. Madelaine